

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL – 2 juin à 19 h 30

La tenue de la séance aura lieu à huis clos en visioconférence sur **YouTube**. Le lien sera accessible via la page Facebook de la Municipalité de Saint-Roch.

Voici les procédures pour y assister en direct :

Dirigez-vous sur le site web municipal au : [www.saintrochderichelieu.qc.ca](http://www.saintrochderichelieu.qc.ca)

Ensuite, vous cliquez sur l'onglet en haut à droite, nommé tout simplement **Facebook**.

Cela vous dirigera directement sur notre page. **Le lien vers la vidéo YouTube** sera diffusé directement sur le fil d'actualité.



Vous pouvez également suivre le lien suivant: <https://www.facebook.com/loisirstroch/>

Et finalement, vous pouvez écrire dans votre moteur de recherche de votre Facebook : Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

Nous invitons les citoyens à prendre connaissance de l'ordre du jour et à préparer vos questions puisqu'il ne sera pas possible de parler directement au conseil municipal.

Lors de la période de questions, vous pourrez toutefois rédiger vos questions directement dans la fenêtre de commentaires de la publication. Le conseil pourra ensuite y répondre, de vive voix, en direct.

Il est également possible de faire parvenir vos questions par courriel à : [dg@saintrochderichelieu.com](mailto:dg@saintrochderichelieu.com)

Il sera possible par la suite de consulter la séance sur le site web de la municipalité en allant sur l'onglet à gauche nommé le conseil et ensuite vers ordres du jour/procès-verbaux.

Merci de votre compréhension.